

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-433-1932 modifiant l'arrêté du 21 avril 1919 réglementant l'attribution des secours.

n° 03-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mai 1921

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

VISAS

Le Ministre des colonies.

Vu le règlement ministériel du 21 décembre 1896, modifié par les arrêtés des 5 mars 1918 a 21 avril 1919 et 23 octobre 1920,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. La formalité de l'approbation préalable du Ministre des colonies, prévue au paragraphe 2 de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 21 avril 1919, pour la concession des secours accordés par les gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies, est supprimée.

a.s

ARRAUT